

Ville du Grand-Saconnex



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
13 février 2023**

20h00-23h59 : Séance publique

Ordre du jour :

0. Prestation de serment de Mme Carole Ammane

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023

2. Communications du bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1. Rapport de la séance du 16 janvier 2023 de la commission Equipements publics

4.2. Rapport de la séance du 6 février 2023 de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 19'000.- TTC destiné à la perméabilisation et au réaménagement de zones de parking sur les rues Sonnex et Gardiol

5. Projets de délibérations

5.1. Ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 65'000.- destiné au réaménagement du pourtour de la pataugeoire sur la Promenade Rivoire

5.2. Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 19'000.- TTC destiné à la perméabilisation et au réaménagement de zones de parking sur les rues Sonnex et Gardiol

6. Propositions du Conseil administratif

7. Route des Nations et grands travaux

8. Motions

9. Résolutions

9.1. Résolution relative à l'autorisation accordée à la Fondation communale pour le logement pour la constitution d'une emprise provisoire et d'une emprise définitive pour la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex sur la parcelle privée n°2316

10. Questions des Conseillers municipaux

11. Propositions des Conseillers municipaux

12. Communications et divers

12.1. Agenda

12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (INDÉPENDANT) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Secrétaire (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

Mme Sandra PORTIER, Maire
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Claude BAECHLER, Vice-président (GAG)
M. Francisco BRADLEY (VERTS)
M. Raymond CHABRY (PLR)
Mme Corinne MONNIER (GAG)
M. Eric PORTIER (GAG)
M. Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS)

La Présidente ouvre la séance publique à 20h02 et souhaite la bienvenue au public.

Elle fait voter deux propositions de changement d'ordre du jour :

- Ajout du rapport 4.3 « Rapport d'information concernant l'évolution de la mobilité avant, durant et après le projet du tram Nations-Grand-Saconnex ». **Cette modification est acceptée par 18 oui, 0 non, 1 abstention.**
- Ajout de de la motion 8.1 du PS « Pour un soutien et un encouragement aux jeunes talents du Grand-Saconnex ». **Cette modification est acceptée par 17 oui, 2 non et 0 abstention.**

0. Prestation de serment de Mme Carole Ammane-Studer

Après avoir prêté serment devant la Présidente, Mme Carole AMMANE-STUDER rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023

Le procès-verbal est approuvé par 17 oui, 0 non, 3 abstentions, avec la modification suivante :

- p. 6, §11 : « M. STEINER rappelle que si un mur est orienté face au Nord, il ~~l'est également~~ **a également** une face ~~au~~ Sud, ce qui permet d'y poser des panneaux mieux exposés. »

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Petit-déjeuner des amis du four à pain le 28 janvier 2023.

Courriers

La Présidente annonce avoir reçu un courriel de la part de M. Daniel Tissot (*annexe 1*), lui demandant de lire au Conseil municipal sa correspondance avec le Conseil administratif, avec notamment une réponse non signée reçue par e-mail, qui ne répondait pas à l'interrogation de M. Tissot et ne le satisfaisait pas.

M. JIMAJA explique que la question de M. Tissot n'a pas été posée lors de la cérémonie des vœux à la population car il n'y a plus de questions-réponses lors de cet événement depuis plusieurs années. Concernant le contenu de la question elle-même, ce sujet a été anticipé et présenté en commission. Il serait toutefois mal inspiré de présenter des mesures d'accompagnement sur des événements qui ne se sont pas encore produits. Il recevra volontiers M. Tissot mais sa réponse ne changera pas. En commission on peut se permettre d'évoquer toutes les pistes mais il est imprudent d'en faire part à toute la population avant qu'une décision n'ait été prise.

La Présidente objecte que la réponse qui a été donnée est juste une explication sur les routes alternatives à prendre, ce qui n'est pas l'objet de la question.

M. JIMAJA répète qu'il ne peut pas communiquer aux citoyens toutes les variantes présentées en commission sans qu'une décision n'ait été prise à ce sujet.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER n'a pas de communications.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce que certains éclairages ne fonctionnent plus dans la salle des Délices. Ce type de lampe étant introuvable, un devis a été demandé pour changer tout l'éclairage de la salle, et ainsi en profiter pour passer aux LED et faire des économies d'énergies. Cela devrait se faire dans les deux prochains mois.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA confirme ce qui a été écrit dans les journaux au sujet de l'accord trouvé entre l'alliance Swiss Pass, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses pour remplacer les cartes journalières CFF vendues par les communes. Les nouvelles cartes

seront vendues aux guichets des communes et aux administrations des villes. Elles seront nominatives et feront partie d'un contingent national, vendu à toute personne venant faire la demande – elles ne seront donc plus réservées aux habitants de la commune. Une information plus détaillée sera communiquée dans le journal communal, mais il peut déjà dire que cela ne sera plus aussi simple qu'avant. Auparavant il suffisait de réserver sa carte et de venir prendre son billet pour CHF 40.- ; il y aura désormais plusieurs tarifs, plusieurs classes, plusieurs prix selon le moment de la réservation, qui peut être faite jusqu'à 6 mois avant la date. Un site internet sera créé pour réserver ces cartes.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que tous les procès-verbaux des séances plénières sont à disposition du public sur le site internet de la commune. Par ailleurs, les réponses aux questions et propositions de la séance de janvier 2023 se trouvent sur CMNet, ainsi que sur les chaises du public (*annexes 2 et 3*).

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la séance du 16 janvier 2023 de la commission Equipements publics

M. BISE donne lecture de son rapport. Il ajoute que les Conseillers municipaux peuvent aller consulter le détail des jeux envisagés sur CMNet.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme TISSOT-BUCHOUX demande une correction sur la présentation des chiffres.

Mme MAMIN-TISSOT voit deux rapports différents dans ce document : un rapport d'information et un rapport sur une délibération. Elle ne trouve pas cela très conforme et propose que le rapporteur scinde ce rapport en deux rapports distincts. Par ailleurs on fait référence à la motion pour étudier un couvert sur la place Rivoire, et la réponse donnée est d'ombrager l'espace de la pataugeoire, ce qui ne répond pas à la question posée.

La Présidente demande à M. BISE s'il est d'accord de séparer son rapport en deux. M. BISE le fera si ses collègues votent favorablement sur le contenu.

La Présidente fait voter le rapport. **Celui-ci est approuvé par 18 oui, 0 non, 2 abstentions.**

4.2 Rapport de la séance du 6 février 2023 de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 19'000.- TTC destiné à la perméabilisation et au réaménagement de zones de parking sur les rues Sonnex et Gardiol

M. CUDRE donne lecture du rapport de M. VEIGA LÖFFEL. Il invite ses collègues à consulter le procès-verbal qui sera bientôt publié pour des détails supplémentaires.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle fait voter le rapport. **Celui-ci est approuvé par 18 oui, 0 non, 2 abstentions.**

4.3 Rapport d'information concernant l'évolution de la mobilité avant, durant et après le projet du tram Nations-Grand-Saconnex

M. CUDRE donne lecture du rapport de M. VEIGA LÖFFEL. M. CUDRE note que cette séance était très intéressante, avec de nombreux intervenants, et il encourage vivement ses collègues à consulter la présentation sur CMNet, en particulier les derniers slides montrant la distance entre l'église St-Hippolyte et les commerces de la Tour.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET regrette que ces informations qui concernent tous les Conseillers municipaux n'aient pas été communiquées sous forme de Toutes commissions réunies comme promis par M. JIMAJA, afin que chacun puisse répondre aux citoyens qui poseraient des questions sur ce sujet. Elle pense que tous les habitants sont très intéressés sur le déroulement du futur TNGS, au vu du résultat à presque 50/50 du référendum de novembre. Concernant le document disponible sur CMNet, à la page 41 sur le dernier schéma de la zone Susette, on ne voit plus la piste cyclable qui doit être réaménagée à la route François-Peyrot, alors que le 5 décembre dernier une motion a été acceptée à l'unanimité pour développer cette voie cyclable. Elle trouve dommage qu'elle n'y soit plus mentionnée, même pour des raisons de chantier.

M. EYA NCHAMA rappelle que le référendum a été rejeté par 51.54% des voix, il ne s'agissait donc pas d'un vote à 50/50.

Mme PERROTIN DURET a bien dit « presque » à 50/50.

5. Délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 65'000.- destiné au réaménagement du pourtour de la pataugeoire sur la Promenade Rivoire

La Présidente fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole.

Mme MICHAUD ANSERMET quitte momentanément la salle à 20h50.

M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal*

décide

par 15 oui, 1 non, 3 abstentions,

- 1. de réaliser l'aménagement d'un couvert sur la promenade Rivoire ;*
- 2. d'ouvrir à cet effet un crédit de réalisation de CHF 65'000.-TTC ;*
- 3. de comptabiliser cette dépense de CHF 65'000.- TTC dans les comptes d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif ;*

4. *d'amortir la dépense de CHF 65'000.- TTC au moyen de 5 annuités et ce dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 65'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces aménagements.*

Retour de Mme MICHAUD ANSERMET à 20h53.

M. BISE explique avoir voté contre car l'intitulé n'est pas le même que dans le rapport.

M. EYA NCHAMA fait remarquer que s'il y a une faute d'orthographe ou autre, on a le droit de la corriger car la volonté première du législateur est ce qui a été décidé en commission.

Mme GIROD cède la présidence à M. SIMETH.

Mme GIROD indique être la personne ayant refusé les deux rapports. La première raison est que la délibération n'offre pas de vraie couverture comme demandé par sa motion, mais un abri de parasols. Ses collègues pourront voir sa position très clairement dans le PV lorsqu'il aura été mis en ligne. Il est vrai que le mot « couverture » est resté dans la délibération et qu'il s'agit d'une erreur, et il faudra être vigilants pour le futur.

Mme TISSOT-BUCHOUX dit que le titre lui paraît correct. M. BISE précise que c'est la première invite qui est fautive.

M. STEINER ne voit pas en quoi cela est faux, puisque le couvert fait partie d'un réaménagement.

Mme MICHAUD ANSERMET ajoute que dans la commission la notion de couvert a été utilisée pour parler de parasols, d'arbres, etc. sans forcément que cela soit du dur.

M. STEINER lance une motion d'ordre pour clore le sujet. Il n'y a pas d'opposition.

Mme GIROD reprend la présidence.

5.2 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 19'000.- TTC destiné à la perméabilisation et au réaménagement de zones de parking sur les rues Sonnex et Gardiol

La Présidente fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. JIMAJA dit que l'essentiel a été dit dans le rapport ; il s'agit de profiter du déploiement du chauffage à distance (CAD) dans le périmètre pour réaliser certaines ambitions communales, telles que la perméabilisation, la création de places pour recharger des voitures électriques et créer une zone de parking qui sera végétalisée. Faire voter un crédit pour CHF 19'000.- peut paraître étonnant mais cela est nécessaire pour obtenir le subventionnement du FIA. Il espère pouvoir présenter un crédit de réalisation à la commission Aménagement du territoire, mobilité en juin 2023.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole.

M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal*

décide

par 19 oui, 0 non, 1 abstention,

1. De procéder à la phase d'étude de projet (phases SIA 31-32-33) et la phase d'appel d'offres (phase SIA 41) destinés à la perméabilisation et au réaménagement de zones de parking sur les rues Sonnex et Gardiol :
2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 19'000.- TTC.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 19'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de cette étude.

Pause de 21h03 à 21h12.

6. Propositions du Conseil administratif

Mme PORTIER annonce la tenue d'une séance de commission Administration, statuts, règlements le 8 mai prochain.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. JIMAJA signale que la plupart des informations présentées sur la route des Nations sont disponibles dans le semestriel d'information sur le site <https://www.ge.ch/blog/route-nations/nouveau-semestriel-concernant-travaux-janvier-2023-25-01>. Dans l'ensemble les travaux de génie civil sont terminés à l'exception des travaux GeniLac et de la remise en état de la parcelle de Pré-du-Stand en surface. Les travaux d'équipements électromécaniques ont débuté dans l'espace trafic et vont se poursuivre en parallèle des travaux de GeniLac et du solde de pose des enrobés et marquages. Concernant les travaux Génilac, un problème de qualité au niveau des fournitures a été identifié par les SIG, induisant un retard de 2 mois sur le planning général du chantier : la mise en service de la route des Nations, initialement planifiée pour fin 2023, est par conséquent reportée au premier trimestre 2024.

JAG

M. JIMAJA souligne le fait qu'il n'y a pas eu d'avancée significative depuis l'information donnée au Conseil municipal de janvier. Les travaux sont actuellement en attente des

bonnes conditions météorologiques pour continuer la pose des enrobés au centre de l'autoroute d'ici la fin du mois. Des fermetures d'autoroute de nuit ont lieu depuis le 6 février et se poursuivront jusqu'au 20 février pour la mise en place de portiques de signalisation. Les travaux sont donc peu intenses en ce moment et le seront plus dès début mars.

Grands travaux

M. JIMAJA annonce que l'étude pour adapter et actualiser le schéma directeur de Susette a été lancée. Des séances d'information et des ateliers de concertation auront lieu dans un premier temps avec les propriétaires du secteur et dans un second temps avec la population. Le planning de l'étude a été revu et elle va se dérouler jusqu'au 1er trimestre 2024 afin de bien assurer le déroulement des séances susmentionnées et d'avoir le temps de bien travailler avec les apports de toutes les parties concernées. En ce qui concerne le CM, trois TCR vont être fixées aux moments clés de l'étude pour présenter son avancement et recueillir les éventuelles remarques et/ou propositions des CM. M. JIMAJA ajoute aussi qu'un groupe de représentants de la société civile va être constitué (10 personnes au maximum). Ce sera la cellule de concertation. Son rôle sera d'accompagner les mandataires afin de faire des suggestions au type de processus et au format des ateliers de concertation pour qu'ils puissent répondre au mieux aux attentes du public. La liste des éventuelles personnes à inviter est en cours de réflexion entre le Canton, la Commune et les mandataires.

Le calendrier des prochaines séances s'articule comme suit : le 1^{er} mars avec la première séance avec les propriétaires du périmètre concerné (l'invitation formelle a déjà été envoyée) ; à mi-mars 2023 sera organisée une prise de contact avec la cellule susmentionnée, et le 22 mars à la salle des Délices aura lieu une séance d'information publique. Au programme, une présentation du déroulement de l'étude et de la démarche de concertation liée, puis une table ronde qui mettra en débat la pertinence de l'urbanisation de ce secteur. Les invités de cette table ronde n'ont pas encore été définis.

Concernant le financement, M. JIMAJA annonce que l'on votera un crédit complémentaire à celui qui est ouvert aujourd'hui. Pour rappel, en 2016 un crédit d'étude de CHF 140'000.- avait été voté pour financer les études-test de l'époque. Aujourd'hui il y a un solde disponible de CHF 26'734.36 qu'il faut compléter pour pouvoir financer les études et la concertation. Dans ce but, la demande de crédit sera présentée à la commission ATM le 27 février 2023, ainsi que l'état d'avancement de l'étude.

8. Motions

8.1 Motion du PS « Pour un soutien et un encouragement aux jeunes talents du Grand-Saconnex »

Mme RUTA donne lecture de la motion. Elle note que ce n'est pas la première fois que le sujet est abordé et elle espère qu'en étudiant la mise en place d'un tel soutien, un projet concret verra enfin le jour.

La Présidente ouvre la discussion.

M. HULLIGER confirme qu'une motion avait déjà été déposée en ce sens le 17 juin, et qui est toujours en attente de réalisation.

Mme PERROTIN DURET demande pourquoi le premier considérant se limite aux arts visuels plutôt qu'à toute forme artistique, par exemple la sculpture et la peinture.

Mme RUTA pense que les exemples donnés entrent également dans les arts visuels, mais qu'il est possible de simplement préciser les arts en général.

Mme MAMIN-TISSOT constate également qu'il y a eu plusieurs motions dans cet esprit déposées en 2008 (par M. POMATTO) et en 2012 (par M. JIMAJA), et que la question avait été relancée par M. BRADLEY en 2021. Sur le fond, elle pense que tout le monde est d'accord, et maintenant il faut que les CA fassent avancer la machine pour que quelque chose se passe enfin. Son groupe acceptera cette nouvelle motion.

M. STEINER pense comme Mme RUTA que le terme d'arts visuels regroupe la peinture, le dessin, la photographie, la vidéo, le design, etc. et convient. Il demande si la motion pourrait évoquer la possibilité de faire appel à du mécénat privé, car il existe de grandes fondations à Genève, très impliquées dans le mécénat, et il serait bien d'impliquer également ces groupes privés.

M. PRIETO déclare que le groupe des Verts va soutenir cette motion. Il est bien de favoriser les talents sportifs ou artistiques par des bourses, et également de mettre en place des critères dans ce but.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la motion. **Celle-ci est acceptée par 17 oui, 1 non et 2 abstentions.**

8.2 Motion orale de Mme MAMIN-TISSOT « Mais où est mon abri ? »

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de sa motion (*annexe 4*).

La Présidente ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA déclare ne pas être opposé à cette motion.

Mme PORTIER explique qu'il n'y a pas de place attribuée spécifique pour chaque personne. Si l'on est à moins d'une demi-heure de chez soi au moment d'une alerte, on est invités à rentrer dans sa commune où des officiers de la protection civile accompagnent les gens dans les abris PC. Dans le cas contraire, les personnes doivent se présenter dans la commune où elles se trouvent au moment de l'alerte. Au Grand-Saconnex il y a trois abris : à l'école de la Tour, à Palexpo et sous le CVHS. L'abri de la Tour a été agrandi suite à la fusion des PC des 7 communes de la région en ORPC Valavran, pour en faire un dortoir avec une plus grande capacité. La partie « hôpital » de Palexpo a également été réaffectée en dortoir normal. Quant à l'abri du CVHS, il se trouve derrière la grosse porte coulissante et est équipé de toilettes chimiques, de cuisines portatives, de lits, etc. Au début de la guerre en Ukraine, la question s'est effectivement posée sur le besoin éventuel de créer des abris supplémentaires et où cela serait possible ; une hypothèse est d'utiliser le tunnel par exemple, mais c'est l'OCPAM qui décide de la finalité. Les places au Grand-Saconnex ont été agrandies et la commune sera dirigée par l'ORPC Valavran en cas d'alerte. Mme PORTIER trouve la suggestion de faire une information dans le GSI très bonne.

Mme PRUNCU CUTILE demande s'il y a un plan de sauvetage encas de tremblement de terre aigu.

Mme MAMIN-TISSOT dit que la question importante de cette motion est de savoir si le Grand-Saconnex est en capacité de répondre à la demande fédérale, c'est-à-dire un abri par personne. Il y a un vide de compréhension pour les citoyens, et il faut ajouter à cela la demande complémentaire à couvrir suite à l'accueil important de migrants à Palexpo.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la motion. **Celle-ci est acceptée par 20 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes.**

9. Résolutions

9.1 Résolution relative à l'autorisation accordée à la Fondation communale pour le logement pour la constitution d'une emprise provisoire et d'une emprise définitive pour la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex sur la parcelle privée n°2316

Suite à une question transmise au bureau, M. SIMETH explique que la phrase « vu le projet de convention établi le 15 décembre 2022 par le service juridique de l'Office cantonal des transports » ne signifie pas que le Conseil municipal en a pris connaissance, mais est semblable à la tournure « au vu du projet... ». Le projet n'est pas censé avoir été présenté.

M. POMATTO donne le contexte à cette résolution. Pour rappel, la Fondation du logement est une fondation communale de droit public. Ses statuts font que tout achat ou cession de terrain doivent être validés par le Conseil municipal. Après consultation auprès du SAFCO, il s'avère qu'une délibération n'est pas nécessaire et qu'une résolution suffit pour entériner la position prise par la Fondation. Celle-ci a été contactée par l'Etat pour la cession d'un terrain 45 m² qui se trouve à côté du Miniprix, car il va être empiété dans la réalisation des aménagements pour le TNGS (Tram Grand-Saconnex-Nations). Par la même occasion, une emprise provisoire pour les travaux va être faite sur un bout de terrain, puis remise en état par la suite. La Fondation a été contactée une première fois en juin 2021, et différents contacts et négociations ont eu lieu pour se mettre d'accord sur ces cessions. Initialement l'Etat proposait la somme de CHF 40'000.- pour le terrain, actuellement occupé par un parking qui disparaîtra, de même que la station, avec l'arrivée du tram. La Fondation percevait un loyer annuel de CHF 6'000.- sur ces places. Finalement l'accord final permet à l'Etat de racheter cette parcelle pour CHF 80'000.- et de reporter les droits à bâtir sur le reste de la parcelle pour les 15 prochaines années. Cet arrangement a été voté à l'unanimité par le conseil de fondation, puis la Fondation a demandé aux délégués politiques de transmettre une explication à leurs fractions respectives, raison pour laquelle M. POMATTO ne voyait pas de besoin de passer cette question en commission.

La Présidente fait voter la prise en considération de la résolution. **Celle-ci est acceptée par 19 oui, 1 non et 0 abstention.**

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole. **La résolution est adoptée par 19 oui, 1 non et 0 abstention.**

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme CAVALIERI a lu dans les archives du Conseil municipal que tous les projets dans l'espace public et les nouvelles constructions gérées par la commune sont systématiquement soumis à l'association HAU et aimerait savoir si c'est toujours le cas. Par ailleurs elle a vu dans les suspens que la proposition faite par M. EYA NCHAMA au sujet de la visite de la route des Nations juste avant sa mise en service a été mise de côté, et elle aimerait savoir pourquoi.

Mme PORTIER confirme que la commune fait toujours appel à HAU.

M. CUDRE demande si la commune a fait recours auprès du TAF contre le PSIA. M. POMATTO confirme que le Grand-Saconnex fait partie des communes faisant recours. Il cite la réponse donnée à ce sujet à Mme EDELENBOS dans le dernier tableau des questions du CM.

M. STEINER demande si les nouvelles cartes journalières CFF seront disponibles dans les mêmes quantités et si le service sera le même qu'avant.

M. JIMAJA explique qu'il s'agira d'un contingent communal et qu'il n'y aura plus un nombre déterminé de cartes réservées aux habitants de la commune.

M. STEINER demande ensuite si la commune est compétente pour signaler à l'aéroport les dysfonctionnements, par exemple les vélos abandonnés sur la parcelle du Lumion, l'ascenseur qui ne fonctionne pas, les odeurs d'égouts à la gare, etc. Il pense qu'il faut signaler ces dysfonctionnements car les mauvaises odeurs durent depuis des mois et quand les voyageurs arrivent à Genève dans ce contexte, cela ne donne pas une bonne impression.

Mme PORTIER indique que la commune ne peut rien faire sur les parcelles privées, elle l'invite donc à vérifier avec la police municipale si le problème du Lumion est sur le domaine public ou non. Pour les problèmes à l'aérogare, c'est toujours compliqué mais on peut essayer de leur envoyer un courrier.

M. JIMAJA ajoute que les vélos peuvent rester en permanence sur le domaine public tant qu'ils ne deviennent pas des épaves. Pour les odeurs près de la Migros de la gare, il rappelle que la coopérative est locataire et est censée rapporter au propriétaire les nuisances olfactives.

M. BISE demande si la séance de commission Administration, statuts, règlements du 8 mai prochain traitera des suppléances des Conseillers municipaux.

Mme PORTIER le confirme, et ajoute qu'il y aura également un point sur le rapport de la Cour des comptes.

M. BISE se dit émerveillé par le beau sapin de Noël et les décorations à chaque fois qu'il passe près de la patinoire. Il aimerait être sûr qu'il s'agit d'éclairages LED.

Mme PORTIER confirme que toutes les décorations sont 100% LED cette année, y compris à la patinoire.

Mme MAMIN-TISSOT demande pour quelle raison la piscine a-t-elle dû à nouveau fermer la semaine dernière, et si le problème a été résolu. Ensuite elle demande où en sont les négociations sur l'ouverture du passage piétonnier au parc des Mayens.

M. JIMAJA répond qu'il était à l'AG des copropriétaires et que rien n'a bougé sur le dossier de la liaison piétonne.

Mme PERROTIN DURET a entendu dire que deux personnes se sont fait renverser à la route de Ferney, à la hauteur du passage piéton vers la Mission du Portugal. Elle aimerait connaître les détails de cet accident et ce que sont devenues ces personnes.

Mme PORTIER indique que la police cantonale n'a rien communiqué à ce sujet.

M. BISE dit que l'accident est survenu à côté de l'EMS et que des membres du personnel ont vu un monsieur grièvement blessé mais qui s'en est sorti.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme EDELENBOS rappelle qu'une résolution exprimant le souci du CM au sujet de la construction du CFA au Grand-Saconnex a été transmise au Conseil d'Etat le 13.09.2021, avec un courrier de relance en juillet 2022. Devant l'absence de réponse du Canton, et au vu de la pétition sur le même sujet traitée actuellement par une commission du Grand Conseil, elle propose de relancer cette question avec le Conseil d'Etat.

M. SINTADO a bien noté la communication du CA au sujet d'une nouvelle version de la carte journalière CFF, et notamment l'usage d'internet pour l'obtenir. En tant que doyen d'âge du Conseil municipal, il constate qu'il existe une brèche digitale qui handicape particulièrement les aînés. Il propose d'étudier la possibilité d'offrir des cours d'informatique de base adressés en particulier aux seniors de la ville.

Mme PRUNCU CUTILE revient sur la motion orale de Mme PERROTIN DURET pour fleurir le nouveau giratoire. Elle propose d'étudier la possibilité d'y mettre des plantes résistantes à la chaleur et ne nécessitant pas beaucoup d'entretien, par exemple la Joubarbe, qui fait de jolies fleurs, résiste aux intempéries diverses et ne nécessitant pas d'arrosage conséquent.

M. PRIETO souhaite que les filets de beach volley puissent avoir une hauteur modulable afin de pouvoir pratiquer également le beach tennis. Par ailleurs il propose de changer les poubelles du parc situé entre Giacometti et Sonnex, car elles n'ont pas de chapeau et les déchets s'envolent ou se font sortir par les oiseaux. Et la place de jeux n'a qu'une seule poubelle, ce qui ne suffit pas.

M. JIMAJA répond à Mme PRUNCU CUTILE : des options pour verdir ce giratoire ont déjà été présentées en commission et que les propositions vont être transmises à l'OFROU.

Mme PORTIER demande des précisions sur l'emplacement et le type de poubelles dont il parle. Après discussions il en ressort que ces poubelles appartiennent probablement aux immeubles car la commune n'a plus de poubelles sans couvercles.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

Mme PRUNCU CUTILE annonce que le parti des Verts organise le 4 mars à 17h30 une soirée festive à la salle de Saconnay, avec un apéritif et un débat sur le thème de l'aéroport et de l'aménagement de la Rive droite. Seront présents les candidats de la Rive droite au Grand Conseil, ainsi que les élus du Conseil municipal du Grand-Saconnex.

M. STEINER annonce que c'est le 18 mars que le PLR organise un événement de campagne pour les élections cantonales, avec un risotto offert à la population.

La Présidente espère pouvoir annoncer bientôt que le Marché authentique de Saconnay pourra avoir lieu chaque vendredi plutôt qu'une fois par mois.

12.2 Autres communications / Remarques

Mme MICHAUD ANSERMET remercie l'administration d'avoir décidé de prolonger l'ouverture de la patinoire jusqu'à la fin du mois de février. Les enfants seront ravis.

M. PRIETO pense qu'il faudrait faire un rappel aux citoyens de ramasser les excréments de leurs chiens, car on sera bientôt la commune la plus crottée du canton.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 22h05.

Le Secrétaire
Yann Simeth

La Présidente
Peta Girod